

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	3

Date de convocation :

**26/03/2026**

Date d'affichage :

**26/03/2026**

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260331-24\_2026-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mardi 31 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Rodolphe PAPET – Rémi GENTILLON – Caroline DANGEL – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI KERMANI – Valérie DEGRACE – Gérard MARLETTA – Bernard REYNIER – Cécile PRESTAT

**Absents et représentés** : Josiane ARNOUX (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Thierry BAUD (a donné pouvoir à Anne ESPITALLIER) – Monique JANIK (a donné pouvoir à Daniel AUBERT)

Rémi GENTILLON est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°024/2026 – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de créer des commissions comprenant chacune plusieurs membres dont le détail figure au tableau joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**09 AVR. 2026**

